



**FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE**  
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)  
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –  
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84  
libre.pensee@wanadoo.fr – <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LP\_Nationale

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

**Quand le diocèse catholique de Montpellier usurpe l'identité de  
Collectivités territoriales  
pour promouvoir frauduleusement le Tourisme religieux  
en vue de la nouvelle évangélisation chrétienne !**

**L**a Fédération nationale de la Libre Pensée informe l'opinion publique d'un faux et d'un usage de faux commis par le **diocèse de Montpellier**. Ce faux document, largement diffusé, vise à faire croire que de nombreuses collectivités territoriales promotionnent, dans les faits, la *Pastorale du Tourisme*, nouvel instrument de l'évangélisation de l'Eglise catholique.



Comme l'indique le Communiqué du **Groupe de la Libre Pensée « Universités et Citoyens de la Libre Pensée de Montpellier »** (Groupe départemental Victor Hugo), publié ci-dessous, au moins 7 intercommunalités ont répondu que cela avait été fait sans leur accord et sans qu'elles soient avisées. **Il s'agit donc bien d'un faux, d'un usage de faux et d'une usurpation d'identité commis par l'Eglise catholique.**

Le **Préfet** est saisi de cette question, il ne pourra pas ne pas intervenir pour rétablir la loi, d'autant que le **Ministre de Tutelle** est saisi et que l'**Observatoire de la laïcité** en a été informé et a confirmé la teneur du problème.

Le **Groupe départemental Victor Hugo de l'Hérault** informe aussi qu'une délégation commune de l'UD des DDEN, de la LDH, de l'UD-FO, de la FERC-CGT, du SE-UNSA, de la FNECFP-FO et de la **Libre Pensée** (GVH) devrait être reçue **le lundi 11 décembre 2017** par le Préfet sur des questions de la laïcité.

Vous trouverez ci-joint une étude sur la **Pastorale du Tourisme** qui sera communiquée au Colloque international de Metz (16 décembre 2017) sur « *Europe : Laïcité et concordats* ». Elle éclaire pleinement l'opération cléricale en cours d'instrumentalisation du tourisme à des fins religieuses.

\* \* \*

## *Le diocèse de Montpellier aurait-il massivement usurpé l'identité d'Institutions publiques ?*

Suite à la publication d'une brochure émanant de l'Église catholique (**Diocèse de Montpellier**) vantant les mérites des églises, invitant à la prière et au recueillement en indiquant les horaires du culte, le tout avec le logo de 16 intercommunalités, la **Libre Pensée** a demandé des éclaircissements aux Présidents des communautés de communes concernées.

Or, à notre grande surprise, 7 d'entre elles (**Mont de Lacaune, Pays de Lunel, Les Avant Monts, Grand Pic Saint Loup, Domitienne, Clermontais, Sud Hérault**) nous ont répondu ne pas avoir été consultées pour l'utilisation de leur logo.

En d'autres termes, l'Église a d'office apposé les logos de certaines intercommunalités, sans en demander l'autorisation. C'est à dire qu'elle en a usurpé l'identité.

Or mettre un logo d'une institution publique dans un but de promotion d'un culte est pour le moins éloigné de la laïcité, mais très proche du faux et usage de faux.

Nous relevons par ailleurs un élément : malgré notre insistance, certaines intercommunalités ne nous ont pas répondu. Or il faut bien que la subvention publique, assumée par le Diocèse dans une interview du *Midi Libre*, provienne d'au moins l'une d'entre elles. Nous continuerons donc nos investigations.

## *L'Observatoire de la laïcité a répondu, le Ministre de la cohésion des territoires est questionné*

Nous informons également que le Président de l'**Observatoire de la laïcité** a été saisi et a répondu en ce sens : « *les collectivités auraient dû fournir une information uniquement d'ordre culturel (lieux touristiques, concerts) et la paroisse faire seule un document plus religieux avec les horaires des messes si elle le souhaite.* »

Par ailleurs, une question au ministre de la cohésion des territoires a été formulée par la députée **Muriel Ressiguier**, rappelant les faits et indiquant : « *Il n'est pas acceptable que s'installe ici ou là une sorte de territoire « Hors-République » qui, sous prétexte de favoriser le tourisme, représenterai une reconnaissance et une promotion d'un culte par des institutions de l'État, ni même qu'une propagande en faveur d'une religion*



soit soutenue par une institution publique, ou une collectivité. » Nous ferons connaître la réponse du Ministre.

Pour finir, selon les informations dont nous disposons, aucune autre religion ne s'est permis d'utiliser sans consentement le logo d'une collectivité territoriale à des fins de promotion d'un culte. Avec ou sans autorisation cela reste une violation de la loi de 1905.

**Nous avons donc décidé de saisir Monsieur le Préfet de cette affaire.**

Montpellier, le 5 décembre 2017



**LA RAISON**  **La Raison**  
Mensuel de la Libre Pensée

N°626 - DÉCEMBRE 2017  
Primaire CCXXVI

3,50 €

**Contre l'emprise religieuse dans l'espace public**  
**VICTOIRE DE LA LIBRE PENSÉE À PLOËRMEL**

**COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ À METZ (FRANCE)**  
**LE 16 DÉCEMBRE 2017, SUR LE THÈME :**  
**« Europe : laïcité ou concordats ? »**  
sous la présidence de Wanda Nowicka (Pologne) et Francisco Delgado (Espagne)